

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00283 Numéro SIREN : 402 537 518 Nom ou dénomination : STARTER II
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2019 sous le numéro de dépôt 1977

SARL STARTER II
Société à Responsabilité Limitée au capital de 495 500 Euros
Siège Social : 15 rue Pierre de Ronsard – 41000 BLOIS
RCS BLOIS N°402 537 518

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 30 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 septembre à 17 heures,

Les associés de la SARL STARTER II, société à responsabilité limitée au capital de 495 500€, divisé en 500 parts de 991 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée générale Ordinaire Annuelle au 15 rue Pierre de Ronsard, 41000 Blois.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs associés représentés :-

- Monsieur LEMESLE Alain possédant 250 parts,
- Madame LEMESLE Patricia possédant 250 parts

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 500 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur LEMESLE Alain.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixe par les dites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du bilan, approuve les comptes annuels arrêtés le 30 juin 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée par deux voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 13 960.95 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Autres réserves : 11 260.95 €
Réserve légale : 2 700.00 €

Cette résolution est adoptée par deux voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Mr LEMESLE Alain





N° 11084* 19

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/07/17	et clos le	30/06/18	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Sarl STARTER 2 15 RUE PIERRE DE RONSARD 41000 BLOIS			
SIRET 4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 0 4 3		Mél : imoter41000@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI.

Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SOLOGNE AUDIT CONSEIL 88 RUE BERTRAND DUGUESCLIN 41006 BLOIS CEDEX	
Tél : 0254589733	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 30/09/18 Lieu : BLOIS
	Gérant
	Qualité et nom du signataire : Alain LESMESLE
Tél :	Signature

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

F	RÉPARTITION DES REVENUS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)			
G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants, • SNC ou SCs, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I., à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Rembursements	Indemnités forfaitaires	Rembursements
1	2	3	4	5	6	7	8
H	DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETablissemEnts (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I	CADRE NE CONCERNANT QUe LES ENTREPRISES PLAcEEs SOUs LE REGIME SIMPLIFIé D'imPOSITION						
REMUNERATIONS				MOIns-VAlUES A LONG TERME IMPOSEEs A 15 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 15 RUE PIERRE DE RONSARD 41000 BLOIS		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 4 3		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 30/06/2018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB		
	Frais de développement*	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 230	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP	38 199	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	260	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 918	
	Immobilisations en cours	AV		
	Avances et acomptes	AX		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	662 608	
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières*	BH	30	
	TOTAL (II)		BJ	704 245
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	59 518
		Autres créances (3)	BZ	1 165 363
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 954
		TOTAL (III)	CJ	1 226 836
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 931 081	
		IA	65 759	
			1 865 323	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	
		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilitations :		
		Stocks :		
		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Sarl STARTER 2		Néant ☐ *		
				Exercice N 30/06/2018		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 495 500)			DA	495 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 442	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	650 179	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	13 961	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 180 082	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	224 738	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	426 788	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10 114	
	Dettes fiscales et sociales			DY	20 519	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 082	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	685 241		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 865 323		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	497 100
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	4 439	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2

Néant ☐ *

		Exercice N						Total	
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	77 583	FH		FI	77 583		
		FJ	77 583	FK		FL	77 583		
	Chiffres d'affaires nets *					FM			
	Production stockée *					FN			
	Production immobilisée *					FO			
	Subventions d'exploitation					FP	1 291		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	6		
	Autres Produits (I) (11)					FR	78 881		
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	45 313		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 883		
	Salaires et traitements *					FY	33 297		
	Charges sociales (10)					FZ	11 823		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	3 288		
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	99 604
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	-20 723
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)					GI	55	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	85 534	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	85 534	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 839	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 839	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	82 694	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	61 916	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise <u>Sarl STARTER 2</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	68 700
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	68 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	116 655
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	116 655
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-47 955
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	233 115
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	219 154
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	13 961
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	3 386
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 291
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Abandon compte courant		116 655	
Abandon compte courant			68 700
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise		Sarl STARTER 2		Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 230	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		100				
		Matériel de bureau et mobilier informatique		1 818				
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *						
		Immobilisations corporelles en cours						
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes						
		TOTAL III		LN	1 918	LO		LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	560 608	8V		8W
		Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières			1T	30	1U		1V	
TOTAL IV			LQ	560 638	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	563 786	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virements de poste à poste		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		4		
				2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	1 230	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			MA		MC	
		Sur sol d'autrui			MD		ME	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions			MG	38 199	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			MJ	260	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			MM		MO	
		Matériel de transport			MP	100	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS	1 818	MU	
		Emballages récupérables et divers *			MV		MX	
	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours			MZ		NB	
		Avances et acomptes			ND		NF	
	Autres immobilisations corporelles	TOTAL III		IV		NH	40 377	NI
		Participations évaluées par mise en équivalence			ØU		M7	ØW
	FINANCIERES	Autres participations			ØX		ØY	ØZ
Autres titres immobilisés				2B		2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières				2E		2F	2G	
TOTAL IV				NJ		NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK		ØL	704 245	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 30/06/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ...

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 230	PF		PG		PH	1 230		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW	2 533	PX		PY	2 533		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	99	QB		QC	99		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	50	QI	50	QJ		QK	100		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	841	QM	606	QN		QO	1 447		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	891	QV	3 288	QW		QX	4 179		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	2 121	ØP	3 288	ØQ		ØR	5 409		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SarL STARTER 2		Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
			UG	UH		
			UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : Sarl STARTER 2				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV		UW	30			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	59 518		59 518					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie* (UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 868		1 868					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 045		5 045					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	1 148 541		1 148 541					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 910		9 910					
	Charges constatées d'avance		VS	1 954		1 954					
	TOTAUX		VT	1 226 866	VU	1 226 836	VV	30			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	224 738		36 597		133 675		54 466		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 114		10 114						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 129		3 129						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 096		3 096						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 850		13 850						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	445		445						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	426 788		426 788						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 082		3 082						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	685 241	VZ	497 100		133 675		54 466		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	187 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	331 594		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 800	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30/06/2018					
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés								WA	13 961			
		de son conjoint				moins part déductible*		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WC				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW				
	Amendes et pénalités	WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %								I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WR	138 017			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			WQ				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
										TOTAL I	WR	151 978		
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WT	21 897		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WU			
		- imposées au taux de 0 %									WV			
		- imposées au taux de 19 %									WH			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WP			
		- imputées sur les déficits antérieurs									WW			
		Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									XB			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											I6			
Régime des sociétés mères et des filiales *											WZ			
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation											2A	3 229	XA	61 341
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2			Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 quinquies)	PA			
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			XG	22 832		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	106 070		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :											XI	45 908		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													XL	45 908
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN	0	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise		Sarl STARTER 2		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	186 711	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	45 908	
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6	140 803	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK	140 803	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	4 412	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB	3 552				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	35 520			ZD	31 968				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	35 520			TOTAL II	ZH	35 520			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)			J7	19 157	)	YQ	15 575			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	21 196	)	XQ	21 926			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 559			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	40	)	ST	19 828			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	45 313			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	312			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		)	9Z	5 571			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	5 883			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	15 517			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	8 164			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *						ØB	26 687			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	- Numéro de centre agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A Plus ou moins-values à court terme (total à inscrire des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B Plus ou moins-values à long terme (total à inscrire des lignes 13 à 19 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
	Cadre C Autres plus-values à long terme ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182*23

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Sarl STARTER 2</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01/07/2017		et clos le : 30/06/2018	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)	OG		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	YP	1	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

N° SIRET 4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl STARTER 2

ADRESSE (voie) 15 RUE PIERRE DE RONSARD

CODE POSTAL 41000 VILLE BLOIS

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	9910

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LEMESLE Prénom(s) ALAIN
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 4 955,00
 Naissance : Date 07/11/1965 N° Département 41 Commune BLOIS Pays France
 Adresse : N° Voie RAMPE DE LA MALADRERIE
 Code Postal 41000 Commune BLOIS Pays France

Titre (2) MME Nom patronymique BIZOUARNE Prénom(s) PATRICIA
 Nom marital LEMESLE % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 4 955,00
 Naissance : Date 09/08/1966 N° Département 41 Commune BLOIS Pays France
 Adresse : N° Voie RAMPE DE LA MALADRERIE
 Code Postal 41000 Commune BLOIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

N° SIRET : 4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl STARTER 2

ADRESSE (voie) 15 RUE PIERRE DE RONSARD

CODE POSTAL 41000

VILLE BLOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 13

Forme juridique SARL Dénomination AIB

N° SIREN (si société établie en France) 814289393 % de détention 100,00

Adresse : N° 65 Voie Avenue de l'Europe

Code Postal 41000

Commune BLOIS

Pays France

Forme juridique SARL Dénomination CRB

N° SIREN (si société établie en France) 502789795 % de détention 10,00

Adresse : N° 15 Voie Rue Pierre de Ronsard

Code Postal 41000

Commune BLOIS

Pays France

Forme juridique SARL Dénomination IMO. TER

N° SIREN (si société établie en France) 437885684 % de détention 98,00

Adresse : N° 15 Voie Rue Pierre de Ronsard

Code Postal 41000

Commune BLOIS

Pays France

Forme juridique SARL Dénomination OSMOSIS

N° SIREN (si société établie en France) 521441030 % de détention 51,00

Adresse : N° 65 Voie Avenue de l'Europe

Code Postal 41000

Commune BLOIS

Pays France

Forme juridique SCI Dénomination KOUTOUBIA

N° SIREN (si société établie en France) 798126132 % de détention 50,00

Adresse : N° 15 Voie Rue Pierre de Ronsard

Code Postal 41000

Commune BLOIS

Pays France

Forme juridique SCI Dénomination CHEMONTON

N° SIREN (si société établie en France) 491278578 % de détention 50,00

Adresse : N° 65 Voie Avenue de l'Europe

Code Postal 41000

Commune BLOIS

Pays France

Forme juridique SCCV Dénomination LES PETITES BRUYERES

N° SIREN (si société établie en France) 491264479 % de détention 50,00

Adresse : N° 65 Voie Avenue de l'Europe

Code Postal 41000

Commune BLOIS

Pays France

Forme juridique SARL Dénomination RADLE TP

N° SIREN (si société établie en France) 500148291 % de détention 19,00

Adresse : N° Voie Le Vau Robert

Code Postal 41700

Commune CONTRES

Pays France

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

N° SIRET : 4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl STARTER 2

ADRESSE (voie) 15 RUE PIERRE DE RONSARD

CODE POSTAL 41000

VILLE BLOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

13

Forme juridique SCI Dénomination FLAT

N° SIREN (si société établie en France) 400317855 % de détention 98,00

Adresse N° 65 Voie Avenue de l'Europe

Code Postal 41000 Commune BLOIS Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2
Numéro siret 40253751800043

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
Affectation QP résultats SCI		21 362
Abandon compte courant		116 655
TOTAL		138 017

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
CICE		1 868
Affectation QP résultats SCI		20 964
TOTAL		22 832

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2
Numéro de siret 40253751800043

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Désignations	Montant
ICNE AU 30/06/2018	50
FNP TOSHIBA COPIES AU 30/06/2018	399
FNP IMOTER OM + TF 1S2018	456
DETTES POUR CONGES PAYES CONGES PAYES	3 129
CHARGES SOC / CONGES PAYES COTISATIONS SUR CONGES PAYES	1 283
CAP FPC 01/01-30/06/18	101
CAP TA 01/01-30/06/18	104
CAP CFE 1S2018	239
CAP GAN MASTER DW097BN	386
CAP ARRETE CPTÉ BP 2TR2018	131
Total des charges à payer	6 279

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2
Numéro de siret 40253751800043

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA DIAC 01/07-04/07			38		
CCA DIAC 05/07-04/08			282		
CCA LIXXBAIL 01/07-21/09			406		
CCA AGIRIS 01/07-31/12/18			511		
CCA BSM 01/07-29/10			90		
CCA GAN/ELEVATEUR 01/07/18-26/01/19			87		
CCA GAN/BRIS MACHINE 01/07/17-31/03/19			91		
CCA GAN/MULT PROF 01/07/17-31/05/19			410		
CCA APST 01/07-31/12			40		
Total des charges constatées d'avance			1 954		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
Sarl STARTER 2	402537518

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	26 686
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 7 %</i>)	2	1 868
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 3a x 7%) x 10/90</i>)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	1 868
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9%</i>) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 7a x 9%) x 10/90</i>)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	1 868
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général			
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13		1 868
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15		1 868
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16		1 868

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)			
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	18		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20		

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	1 868

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



15252*04

Formulaire
Obligatoire

DGFIP N°2069-RCI-SD 2018

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018 ou Année : 2017													
Dénomination de l'entreprise : Sarl STARTER 2									Néant ☐				
SIREN de l'entreprise		4	0	2	5	3	7	5	1	8	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés											Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)													
CRÉANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [(ligne 3 x 7%] ² + [ligne 4 x 9%] ²) x 10/90 + ligne 5)												1 868	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										1	26 686		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										2			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										3			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										4			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										5			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7% et de 9% pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES

- A compter du 1er janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

- Le taux du CICE passe de 6% à 7% pour les rémunérations versées en 2017 (article 244 *quater C* du CGI). Le taux reste à 9% pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat :
- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 *quater C* du CGI);

- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater B* du CGI);

- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater W* du CGI)

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Sarl STARTER 2

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets et droits similaires

2050000000 CONCES.BREVETS.LICENCES.MARQUE	1 230,00	1 230,00		
2805000000 AMORT.CONCESSIONS,BREVETS,LIC.	-1 230,00	-1 230,00		

Immobilisations corporelles

Constructions

	35 666,34		35 666,34	
2135010000 AMENAGEMENT BUREAUX 15 RONSARD	38 199,00		38 199,00	
2813500000 AMORT.INSTAL.GENE.AGENC.AMENAG	-2 532,66		-2 532,66	

Installations tech., matériel et outillages indus.

	160,99		160,99	
2154000000 MATERIEL INDUSTRIEL	260,00		260,00	
2815400000 AMORT MAT INDUSTRIEL	-99,01		-99,01	

Autres immobilisations corporelles

	371,33	1 027,58	-656,25	-63,86
2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT	100,00	100,00		
2183000000 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	1 818,33	1 818,33		
2818200000 AMORT MAT TRANSPORT	-100,00	-49,86	-50,14	-100,56
2818300000 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQU	-1 447,00	-840,89	-606,11	-72,08

Immobilisations financières (2)

Participations

	662 608,00	560 608,00	102 000,00	18,19
2611000000 PARTICIPATION SARL AIB	1 000,00	1 000,00		
2611010000 PARTICIPATION SARL CRB	10,00	10,00		
2611020000 PARTICIPATION SARL IMO TER	487 500,00	487 500,00		
2611040000 PARTICIPATION SARL OSMOSIS	765,00	765,00		
2611050000 PARTICIPATION SCI MODUL	10,00	10,00		
2611060000 PARTICIPATION SCI MALADRERIE	2,00	2,00		
2611070000 PARTICIPATION SCI KOUTOUBIA	100,00	100,00		
2611080000 PARTICIPATION SCI CHEMONTON	65 000,00	65 000,00		
2611090000 PARTICIP SCCV PETITES BRUYERES	200,00	200,00		
2611100000 PARTICIPATION SARL RADLE TP	6 000,00	6 000,00		
2611110000 PARTICIPATION SCI TURNER2	1,00	1,00		
2611120000 PARTICIPATION SCCV VILLEJOINT	20,00	20,00		
2611130000 PARTICIPATION SCI FLAT	102 000,00		102 000,00	

Autres immobilisations financières

	30,00	30,00		
2750000000 DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES	30,00	30,00		

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

698 836,66 561 665,58 137 171,08 24,42

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Créances (3)

Créances Clients et comptes rattachés (3)

	59 518,28		59 518,28	
4110000000 CLIENTS CENTRALISATEUR	59 518,28		59 518,28	

Autres (3)

	1 105 013,28	1 224 861,69	-119 848,41	-9,78
4441000000 IS-ACOMPTES ET SOLDES	1 868,00	2 083,00	-215,00	-10,32
4456201000 TVA DED IMMOBILISATIONS 20 %	52,00		52,00	
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS	4 733,59	283,53	4 450,06	
4456700000 CREDIT TVA A REPORTER	100,00	308,00	-208,00	-67,53
4458600000 TVA S/FACT NON PARVENUES	159,46	90,77	68,69	75,67
4510010000 C/C SCI KOUTOUBIA	56 330,63	45 457,63	10 873,00	23,92
4510020000 C/C SCCV LES PETITES BRUYERES	1 824,05	1 824,05		
4510030000 C/C SARL CRB	80,92	117 453,71	-117 372,79	-99,93
4510040000 C/C SCI MAISON MODUL	27 510,00	27 510,00		
4510050000 C/C SARL IMO TER	457 139,69	553 441,83	-96 302,14	-17,40
4510060000 C/C SARL OSMOSIS	542 920,38	502 915,92	40 004,46	7,95
4510070000 C/C SCI LA MALADRERIE	2 700,00	2 400,00	300,00	12,50
4510100000 C/C SCI CHEMONTON	12 074,79		12 074,79	
4510110000 C/C STE SCCV VILLEJOINT	22 442,19	22 443,25	-1,06	
4510120000 C/C PETIT CHAMBORD	1 154,32		1 154,32	

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Sarl STARTER 2

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

ACTIF

	Valeurs nettes au 30/06/18	Valeurs nettes au 30/06/17	Variation en valeur	en %
4510130000 C/C TURNER2	1 294,32		1 294,32	
4510150000 C/C FLAT	23 069,27		23 069,27	
4620000000 CREANCES/CESSIONS IMMOB.	9 000,00	9 000,00		
4671010000 NOTAIRE ME MUNIER	909,67		909,67	
4955000000 DEPR. CPTES COURANTS ASSOCIES	-60 350,00	-60 350,00		
Charges constatées d'avance (3)	1 954,41	1 555,23	399,18	25,67
4860000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 954,41	1 555,23	399,18	25,67
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 166 485,97	1 226 416,92	-59 930,95	-4,89
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 865 322,63	1 788 082,50	77 240,13	4,32

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Sarl STARTER 2

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

PASSIF

	Valeurs au 30/06/18	Valeurs au 30/06/17	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 495 500,00)	495 500,00	495 500,00		
1013000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERS	495 500,00	495 500,00		
Réserves				
Réserve légale	20 441,90	16 889,80	3 552,10	21,03
1061000000 RESERVE LEGALE	20 441,90	16 889,80	3 552,10	21,03
Autres réserves	650 179,26	618 211,26	31 968,00	5,17
1068000000 AUTRES RESERVES	650 179,26	618 211,26	31 968,00	5,17
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	13 960,95	35 520,10	-21 559,15	-60,70
SITUATION NETTE	1 180 082,11	1 166 121,16	13 960,95	1,20
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 180 082,11	1 166 121,16	13 960,95	1,20
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	224 737,94	56 099,98	168 637,96	300,60
1642000000 PRET BP 621.22€ CHEMONT	45 833,75	51 917,68	-6 083,93	-11,72
1643000000 PRET PART FLAT 2346.50€ 187000	174 283,82		174 283,82	
1688400000 INTERETS COURUS/EMPRUNTS	50,31	24,96	25,35	101,56
5120000000 BANQUE POPULAIRE	4 439,46	4 021,19	418,27	10,40
5186000000 INTERETS COURUS A PAYER	130,60	136,15	-5,55	-4,08
Emprunts et dettes financières diverses (3)	426 788,08	545 780,43	-118 992,35	-21,80
4510090000 C/C AGENCEMENT INGENIERIE BATI	163 548,83	44 992,20	118 556,63	263,50
4510100000 C/C SCI CHEMONTON		815,05	-815,05	-100,00
4510140000 C/C APTLM	345,68		345,68	
4550000000 C/C LEMESLE PATRICIA	129 551,00	106 251,00	23 300,00	21,93
4550010000 C/C LEMESLE ALAIN	133 342,57	393 722,18	-260 379,61	-66,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 113,79	4 366,01	5 747,78	131,65
4010000000 FOURNISSEURS CENTRALISATEUR	9 258,37	3 894,99	5 363,38	137,70
4081000000 FRs FACT NON PARVENUES	855,42	471,02	384,40	81,61
Dettes fiscales et sociales	20 519,08	13 018,86	7 500,22	57,61
4210000000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES		5 771,97	-5 771,97	-100,00
4282000000 DETTES POUR CONGES PAYES	3 129,00	724,00	2 405,00	332,18
4310000000 SECURITE SOCIALE	1 224,00	4 533,00	-3 309,00	-73,00
4372100000 RETRAITE-PREV--HUMANIS-MALAKOF	276,54	773,79	-497,25	-64,26
4374000000 MUTUELLE GAN	312,04	378,48	-66,44	-17,55
4382000000 CHARGES SOC / CONGES PAYES	1 283,00	268,00	1 015,00	378,73
4457125100 TVA COLL PREST SERV 20 %	13 849,68		13 849,68	
4458800000 TVA A REGULARISER		260,00	-260,00	-100,00
4486000000 ETAT CHARGES A PAYER	444,82	309,62	135,20	43,67
Autres dettes	3 081,63	2 696,06	385,57	14,30
4671080000 SCI CHAILLES	2 696,06	2 696,06		
4686000000 DIVERS CHARGES A PAYER	385,57		385,57	
TOTAL DETTES	685 240,52	621 961,34	63 279,18	10,17
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 865 322,63	1 788 082,50	77 240,13	4,32

(1) Dont à plus d'un an

188 141,00

45 833,75

(1) Dont à moins d'un an

497 099,52

576 128,00

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques

4 439,46

4 021,19

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Sarl **STARTER 2**

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

	Du 01/07/17 Au 30/06/18	% CA	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	77 583,38	100,00	6 240,00	100,00	71 343,38	
706000000 PRESTATIONS DE SERVICES	77 583,38	100,00	6 240,00	100,00	71 343,38	
Montant net du chiffre d'affaires	77 583,38	100,00	6 240,00	100,00	71 343,38	
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	1 291,37	1,66	1 151,63	18,46	139,74	12,13
791000000 RBT CHARGES LOCATIVES CRB			866,69	13,89	-866,69	-100,00
791020000 REMBOURSEMENT ASSURANCE	1 291,37	1,66	284,94	4,57	1 006,43	353,21
Autres produits	6,25	0,01	601,87	9,65	-595,62	-98,96
758000000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	6,25	0,01	601,87	9,65	-595,62	-98,96
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	78 881,00	101,67	7 993,50	128,10	70 887,50	886,81
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	45 313,10	58,41	52 730,33	845,04	-7 417,23	-14,07
6061300000 CARBURANTS	1 018,27	1,31	1 500,69	24,05	-482,42	-32,15
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 724,98	3,51	1 741,07	27,90	983,91	56,51
6122100000 CREDIT BAIL RENAULT	3 385,56	4,36	3 227,36	51,72	158,20	4,90
6132000000 LOCATIONS IMMOBILIERES	18 000,00	23,20	12 240,00	196,15	5 760,00	47,06
6135000000 LOCATIONS COPIEUR	1 840,00	2,37	1 800,00	28,85	40,00	2,22
6135100000 LOCATON LOGICIEL BSM	180,00	0,23	180,00	2,88		
6135200000 LOCAT.MATERIEL TRANSPORT	729,68	0,94	1 350,32	21,64	-620,64	-45,96
6140000000 CHARGES LOCATIVES & COPROPRIE	1 176,09	1,52	1 087,04	17,42	89,05	8,19
6152000000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS IMMOB.	1 287,00	1,66	484,31	7,76	802,69	165,74
6155000000 ENTRET REPAR. /BIENS MOBILIERES	685,42	0,88	601,25	9,64	84,17	14,00
6155500000 ENTRETIEN VEHICULE	2 145,95	2,77	646,99	10,37	1 498,96	231,68
6156000000 MAINTENANCE	1 458,49	1,88	1 388,77	22,26	69,72	5,02
6160000000 ASSURANCES	2 324,23	3,00	861,66	13,81	1 462,57	169,74
6226000000 HONORAIRES	3 189,17	4,11	2 180,57	34,95	1 008,60	46,25
6227000000 FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX	369,90	0,48	42,84	0,69	327,06	763,45
6238000000 POURBOIRES, DIVERS			1 000,00	16,03	-1 000,00	-100,00
6241000000 TRANSPORTS SUR ACHATS			220,00	3,53	-220,00	-100,00
6261000000 FRAIS POSTAUX	534,40	0,69	915,38	14,67	-380,98	-41,62
6272000000 COMMISSIONS ET FRAIS	2 298,94	2,96	3 252,61	52,13	-953,67	-29,32
6272010000 COM - ABON EBIC	708,00	0,91			708,00	
6272020000 COM - ABON SEV ACCESS	264,00	0,34			264,00	
6272100000 FRAIS SUR EMISSION D'EMPRUNT	952,69	1,23			952,69	
6281000000 COTISATIONS	40,33	0,05	114,67	1,84	-74,34	-64,83
6282000000 FRAIS FONCTIONNEMENT IMO.TER			17 894,80	286,78	-17 894,80	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	5 882,59	7,58	646,96	10,37	5 235,63	809,27
6312000000 TAXE D'APPRENTISSAGE	209,45	0,27	215,00	3,45	-5,55	-2,58
6313000000 COT RET COMPL ARRCO NON CADRE	204,14	0,26	285,96	4,58	-81,82	-28,61
6351100000 CFE	312,00	0,40	146,00	2,34	166,00	113,70
6354000000 DROITS D'ENREGISTREMENT & TIMB	5 157,00	6,65			5 157,00	
Salaires et traitements	33 296,84	42,92	36 732,97	588,67	-3 436,13	-9,35
6411000000 SALAIRES APPOINTEMENTS	30 891,84	39,82	31 544,40	505,52	-652,56	-2,07
6412000000 CONGES PAYES	2 405,00	3,10	-1 617,00	-25,91	4 022,00	-248,73
6414000000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			6 805,57	109,06	-6 805,57	-100,00
Charges sociales	11 823,46	15,24	8 706,43	139,53	3 117,03	35,80
6451000000 COTISATIONS A L' URSSAF	9 068,29	11,69	7 794,84	124,92	1 273,45	16,34
6452000000 COTISATIONS MUTUELLES	229,12	0,30	276,54	4,43	-47,42	-17,15
6453100000 COT RET COMPL ARRCO NON CADRE	2 005,98	2,59	2 002,11	32,09	3,87	0,19
6454000000 COTISATIONS POLE EMPLOI	1 293,07	1,67	1 335,09	21,40	-42,02	-3,15
6458000000 COTISATIONS SUR CONGES PAYES	1 015,00	1,31	-692,00	-11,09	1 707,00	-246,68
6475000000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	80,00	0,10	72,85	1,17	7,15	9,81
6490000000 CICE	-1 868,00	-2,41	-2 083,00	-33,38	215,00	-10,32

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Sarl STARTER 2

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

	Du 01/07/17 Au 30/06/18	% CA	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Variation en valeur en %	
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	3 287,92	4,24	2 413,69	38,68	874,23	36,22
6811100000 DOT AMORT S/IMMO INCORPORELL			308,34	4,94	-308,34	-100,00
6811200000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	3 287,92	4,24	2 105,35	33,74	1 182,57	56,17
Autres charges	0,01		96,08	1,54	-96,07	-99,99
6580000000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	0,01		96,08	1,54	-96,07	-99,99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	99 603,92	128,38	101 326,46		-1 722,54	-1,70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-20 722,92	-26,71	-93 332,96		72 610,04	-77,80
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Perte ou bénéfice transféré	55,38	0,07			55,38	
6555000000 QUOTE PART PERTE SUPPORTEE	55,38	0,07			55,38	
Produits financiers						
De participation	85 533,62	110,25	107 426,44		-21 892,82	-20,38
7611000000 REVENUS TITRES PARTICIPATIONS	64 569,51	83,23	101 864,15		-37 294,64	-36,61
7611100000 REVENUS TITRES PARTICIP. SCI	20 964,11	27,02	5 544,95	88,86	15 419,16	278,08
7616000000 REVENUS AUTRES FORMES PARTICIP			17,34	0,28	-17,34	-100,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	85 533,62	110,25	107 426,44	138,47	-21 892,82	-20,38
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			60 350,00	77,79	-60 350,00	-100,00
6866000000 DOT PROV DEPR EL.FINANCIERS			60 350,00	77,79	-60 350,00	-100,00
Intérêts et charges assimilées	2 839,30	3,66	1 616,26	2,08	1 223,04	75,67
6611000000 INTERETS DES EMPRUNTS & DETTES	2 764,16	3,56	1 533,95	1,98	1 230,21	80,20
6616000000 INTERETS BANCAIRES	75,14	0,10	82,31	0,11	-7,17	-8,71
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 839,30	3,66	61 966,26	79,87	-59 126,96	-95,42
RÉSULTAT FINANCIER	82 694,32	106,59	45 460,18	728,53	37 234,14	81,90
RÉSULTAT COURANT	-61 916,02	-79,81	-47 872,78	-767,19	109 788,80	-229,33
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	68 700,00	88,55			68 700,00	
7718000000 AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION	68 700,00	88,55			68 700,00	
Sur opérations en capital			99 000,00	1586,54	-99 000,00	-100,00
7756000000 PROD CESS ELE ACT IMMO FINANCI			99 000,00	1586,54	-99 000,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	68 700,00	88,55	99 000,00		-30 300,00	-30,61
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	116 655,07	150,36			116 655,07	
6718000000 AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST	116 655,07	150,36			116 655,07	
Sur opérations en capital			990,00	15,87	-990,00	-100,00
6756000000 VNC IMMOS FINANCIERES CEDEES			990,00	15,87	-990,00	-100,00
Dotations amortissements, dépréciations, provisions			14 617,12	234,25	-14 617,12	-100,00
6871000000 DOT.AMORT EXCEPT./IMMOS			14 617,12	234,25	-14 617,12	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Sarl STARTER 2

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

	Du 01/07/17 Au 30/06/18	% CA	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Variation en valeur en %	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	116 655,07	150,36	15 607,12	250,11	101 047,95	647,45
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-47 955,07	-61,81	83 392,88		-131 347,95	-157,50
TOTAL DES PRODUITS	233 114,62	300,47	214 419,94		18 694,68	8,72
TOTAL DES CHARGES	219 153,67	282,48	178 899,84		40 253,83	22,50
Bénéfice ou Perte	13 960,95	17,99	35 520,10	569,23	-21 559,15	-60,70